



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AUDE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relatif à l'ouverture d'une enquête publique unique au titre du code de l'environnement et de l'urbanisme portant sur :

- la demande d'autorisation unique loi sur l'eau au titre de l'ordonnance n° 2014-619 du 12 juin 2014 ;
- la demande de permis d'aménager ;

du projet de création de la zone d'activité économique CAUMONT II, située sur la commune de Lézignan-Corbières, portée par Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise Corbières et Minervois.

Par arrêté n° 2018/0037, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du 20 août 2018 au 20 septembre 2018 inclus.

Le préfet de l'Aude est l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation unique Loi sur l'eau concernant la création d'une zone d'activités économique « Caumont II » sur la commune de Lézignan-Corbières ;

Le maire de Lézignan-Corbières est l'autorité compétente pour délivrer le permis d'aménager.

Le commissaire enquêteur, désigné par le Tribunal Administratif, est Monsieur Philippe MARCHAND, Ingénieur, docteur en géologie et minéralogie, retraité. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier en version papier, les avis de l'autorité environnementale, ainsi qu'un registre unique à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur préalablement à l'ouverture de l'enquête publique unique seront mis à disposition du public en mairie de Lézignan-Corbières. Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30) et s'il y a lieu, consigner leurs observations et propositions par écrit sur le registre d'enquête, ouvert à cet effet.

Un registre dématérialisé sera mis à la disposition du public via le lien ci-après :

<https://www.registre-dematerialise.fr/886>

Le dossier sera par ailleurs consultable en version dématérialisée :

- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant :
<https://www.registre-dematerialise.fr/886>
ou à partir du site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant :
<http://www2-services-etat-aude.intranets.developpement-durable.ader.gouv.fr/les-autres-dossiers-r1687.html>.
- gratuitement sur un poste informatique, en mairie de Lézignan-Corbières, aux jours et heures d'ouverture aux publics.

Avant la clôture de l'enquête, les observations relatives au projet pourront être :

- envoyées par courrier à la mairie de Lézignan-Corbières – Cours de la République – 11200 Lézignan-Corbières – à l’attention de Monsieur Philippe MARCHAND, commissaire enquêteur,
- ou adressées par voie électronique via le registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/886> ou directement à l’adresse e-mail associée : enquete-publique-886@registre-dematerialise.fr

Les observations et propositions formulées par voie postale sont annexées au registre d’enquête et tenues à disposition au siège de l’enquête.

Toutes les observations, courriers et courriels réceptionnés avant la date d’ouverture et après la date de clôture de l’enquête ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Le dossier d’enquête publique comprend notamment¹ une étude d’impact ainsi que les avis de l’autorité environnementale.

La commune de Lézignan-Corbières est désignée siège de l’enquête.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Lézignan-Corbières – Mairie – Cours de la République – 11200 :

- le lundi 20 août 2018 de 09 h à 12 h
- le jeudi 13 septembre 2018 de 14 h à 17 h
- le jeudi 20 septembre 2018 de 14 h à 17 h

Pendant un an à compter de la date de clôture de l’enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public :

- en mairie de Lézignan-Corbières ;
- à la préfecture de l’Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l’appui territorial - bureau de l’environnement et de l’aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d’ouverture ;
- et publiés sur le site internet des services de l’État dans l’Aude au lien suivant : <http://www2-services-etat-aude.intranets.developpement-durable.ader.gouv.fr/les-autres-dossiers-r1687.html>.

La personne responsable du projet est Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Région Lézignanais Corbières et Minervois – 48, avenue Charles Cros - 11000 Lézignan-Corbières.

Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à :

- Monsieur AZAIS – Directeur Général des Services Techniques
Courriel : alain.azais@lezignan-corbieres.fr – Tél. : 04.68.27.10.32.

¹ Conformément à l’article L. 123-10 du code de l’environnement. Toutefois, le dossier d’enquête publique doit contenir toutes les pièces requises au titre de l’article R. 123-8 du code de l’environnement.